

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE LA MATANIE  
MUNICIPALITÉ DE BAIE-DES-SABLES**

PROCÈS-VERBAL de la **séance extraordinaire** du conseil municipal, tenue le lundi 14 mars 2016 à 19 h, à l'édifice municipal de Baie-des-Sables situé au 20, rue du Couvent.

Sont présents :       Monsieur Denis Santerre, maire  
                              Madame Claudie Fillion, conseillère au siège #1  
                              Monsieur Dany Fortin, conseiller au siège #2  
                              Madame Véronique Lamarre, conseillère au siège #4

Sont absents :         Monsieur Damien Ouellet, conseiller au siège #3  
                              Madame Lynda Bernier, conseillère au siège #5  
                              Madame Sylvie Bouffard, conseillère au siège #6

Constat du quorum sous la présidence du maire, Monsieur Denis Santerre. Le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Adam Coulombe, est également présent et agit à titre de secrétaire.

---

*1. Ouverture de l'assemblée*

Monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance à 19 h 05. Il remercie les membres du conseil de leur présence et leur souhaite la bienvenue.

Il est constaté que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par le *Code municipal du Québec* (articles 152, 153 et 156) à tous les membres du conseil présents ou absents à l'ouverture de la séance.

*2. Adoption de l'ordre du jour*

1. Ouverture de l'assemblée et constatation de la signification de l'avis de convocation
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Refinancement par billets de l'emprunt relatif aux travaux d'aqueduc, d'égout et de voirie complémentaire
4. Période de questions du public en regard des points à l'ordre du jour
5. Levée de l'assemblée

**2016-045     ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Madame Claudie Fillion et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté dans l'avis de convocation transmis le 3 mars 2016.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

*3 Refinancement par billets de l'emprunt relatif aux travaux d'aqueduc, d'égout et de voirie complémentaire*

**2016-046     ADJUDICATION D'UNE ÉMISSION DE BILLETS POUR LE  
REFINANCEMENT DES TRAVAUX D'AQUEDUC, D'ÉGOUT ET DE VOIRIE  
COMPLÉMENTAIRE**

Considérant l'appel d'offres public pour un emprunt par billets au montant de 278 000 \$ en vertu du règlement numéro 2003-04;

En conséquence, il est proposé par Madame Véronique Lamarre et résolu :

Que la Municipalité de Baie-des-Sables accepte l'offre qui lui est faite de la Financière Banque Nationale inc. pour son emprunt par billets en date du 22 mars 2016 au montant de 278 000 \$ en vertu du règlement d'emprunt numéro 2003-04. Ce billet est émis au prix de 98,307 \$ CAN pour chaque 100\$, valeur nominale de billets, échéant en série de cinq (5) ans comme suit :

<b>Capital</b>	<b>Taux</b>	<b>Échéance</b>
24 500 \$	1,70 %	22 mars 2017
25 200 \$	1,90 %	22 mars 2018
25 900 \$	2,10 %	22 mars 2019
26 600 \$	2,25 %	22 mars 2020
175 800 \$	2,40 %	22 mars 2021

Que les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire préautorisé à celui-ci.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**2016-047     ÉMISSION DE BILLETS À COURTE ÉCHÉANCE EN VERTU DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2003-04**

Considérant que conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de Baie-des-Sables souhaite emprunter par billet un montant total de 278 000 \$ :

<b>Règlement numéro</b>	<b>Montant</b>
2003-04	278 000 \$

Considérant que la Municipalité de Baie-des-Sables désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q., c. D-7)*;

Considérant qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Dany Fortin et résolu :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

Qu'un emprunt par billet au montant de 278 000 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro 2003-04 soit réalisé;

Que les billets soient signés par le maire, Monsieur Denis Santerre, et le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Adam Coulombe;

Que les billets soient datés du 22 mars 2016;

Que les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

Que les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

<b>Année</b>	<b>Capital</b>
2017	24 500 \$
2018	25 200 \$
2019	25 900 \$
2020	26 600 \$
2021	27 400 \$
2021	148 400 \$ (à renouveler)

Que pour réaliser cet emprunt, la Municipalité de Baie-des-Sables doit émettre par billets pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de 5 ans (à compter du 22 mars 2016), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2022 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement numéro 2003-04, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

*4. Période de questions du public en regard des points à l'ordre du jour*

Aucune question n'a été soulevée.

*5. Levée de l'assemblée*

**2016-048      LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Madame Véronique Lamarre et résolu de lever la session à 19 h 15.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

\_\_\_\_\_  
Denis Santerre  
Maire

\_\_\_\_\_  
Adam Coulombe, g.m.a.  
Directeur général et secrétaire-trésorier

*Je, Denis Santerre, maire de la Municipalité de Baie-des-Sables, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.*

\_\_\_\_\_  
*Denis Santerre*  
*Maire*